

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »

Siège Social : Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Juin 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M Chérif BEN ZINA (Cabinet CMC) et M Walid BEN AYED (Consulting & Financial Firm).

Bilan consolidé du Groupe "CARTE"
arrêté au 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

SITUATION	Note	31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF					
Situation arrêtée au 31/12/2024					
AC1-Actifs incorporels					
AC11- Investissements de recherche et développem		307 648	-307 648	0	0
AC12- Concessions, brevets, licences, marques		2 003 992	-1 722 763	281 228	389 027
AC13- Fonds commercial		163 128	0	163 128	289 874
AC14- Acomptes versés		0	0	0	0
	11,1	2 474 768	-2 030 411	444 357	678 901
Ecart d'acquisition négatif		0	0	0	0
Ecart d'acquisition Positif		12 605 890	-2 311 080	10 294 810	10 925 104
Total Ecart d'acquisition		12 605 890	-2 311 080	10 294 810	10 925 104
AC2-Actifs corporels d'exploitation					
AC21-Installations techniques et machines		39 804 871	-13 148 905	26 655 967	26 294 588
AC22-Autres installations, outillage et mobilier		91 758 174	-31 451 497	60 306 677	60 976 353
AC23- Dépôts et cautionnements		496 182	0	496 182	1 404 896
	11,2	132 059 227	-44 600 402	87 458 826	88 675 837
AC3-Placements					
Participations Mises en équivalence		249 262 642	0	249 262 642	233 788 857
AC31-Terrains et constructions	11.3.1				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation		28 612 621	-8 621 397	19 991 223	18 639 978
AC312-Terrains et constructions hors exploitati		7 377 261	-2 037 817	5 339 445	5 376 627
AC32-Placements dans les entreprises liées et partit		0	0	0	0
AC321- Parts dans des entreprises liées		0	0	0	0
AC322- Bons et obligations émis par les entrep		0	0	0	2 100 000
AC323- Placements dans les entreprises avec t		1 325 257	-42 005	1 283 252	595 543
AC324- Bons et obligations émis par des		0	0	0	0
AC33-Autres placements financiers	11.3.2	0	0	0	0
AC331- Actions, autres titres à revenu variable e		96 071 073	-11 644 689	84 426 385	64 655 289
AC332- Obligations et autres titres à revenus fix		251 798 904	0	251 798 904	185 711 694
AC333- Prêts hypothécaires		0	0	0	0
AC334- Autres prêts		3 467 418	0	3 467 418	3 012 572
AC335- Dépôts auprès des établissements		72 200 000	0	72 200 000	74 750 000
AC336- Autres		1 255 764	0	1 255 764	1 295 651
AC34-Créances pour espèces déposées auprès de		1 451 236	0	1 451 236	1 248 653
	11,3	463 559 534	-22 345 908	441 213 627	357 386 006
Stocks des sociétés Filiales		49 332 549	-2 051 518	47 281 031	93 594 248
AC4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de		0	0	0	0
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques		0	0	0	0
AC510-Provision pour primes non acquises		12 448 537	0	12 448 537	13 965 855
AC520-Provision d'assurance vie		0	0	0	0
AC530-Provision pour sinistres vie		377 327	0	377 327	513 824
AC531-Provision pour sinistres non vie		43 035 780	0	43 035 780	93 732 603
AC540-Provision pour PB et ristournes (vie)		0	0	0	0
AC541-Provision pour PB et ristournes (non vie)		0	0	0	0
AC550-Provision d'égalisation et d'équilibrage		0	0	0	0
AC560- Autre Provision Technique vie		0	0	0	0
AC561- Autre Provision Technique non vie		0	0	0	0
AC570- provisions techniques des contrats en u		0	0	0	0
		55 861 645	0	55 861 645	108 212 281
AC6-Créances					
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611-Primes acquises et non émises		9 499 087	0	9 499 087	7 827 009
AC612-Autres créances nées d'opération d'assu		40 448 145	-14 158 835	26 289 310	24 193 857
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'ent		7 762 076	0	7 762 076	5 088 267
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance		7 255 122	0	7 255 122	7 778 384
AC63-Autres créances		0	0	0	0
AC631-Personnel		140 818	0	140 818	110 002
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, coll		19 380 055	0	19 380 055	26 255 665
AC633-Débiteurs divers		59 491 092	-15 598 561	43 892 531	45 265 432
AC64-Créances sur ressources spéciales		0	0	0	0
		143 976 395	-29 757 396	114 218 999	116 518 616
AC7-Autres éléments d'actif					
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		16 371 568	0	16 371 568	19 105 633
AC72-Charges reportées		0	0	0	0
AC721-frais d'acquisition reportés		4 268 144	0	4 268 144	3 285 172
AC722-Autres charges à répartir		3 390 725	-3 210 860	179 865	463 791
AC73-Comptes de régularisation Actif		0	0	0	0
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus		16 535 170	0	16 535 170	11 189 373
AC732-Estimations de réassurance - acceptati		0	0	0	0
AC733-Autres comptes de régularisation		2 851 935	0	2 851 935	13 703
AC74-Ecart de conversion		0	0	0	0
AC75-Autres		0	0	0	0
		43 417 543	-3 210 860	40 206 683	34 057 673
Total de l'actif		1 152 550 193	-106 307 574	1 046 242 619	1 043 837 523

Bilan consolidé du Groupe "CARTE" arrêté au 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Situation arrêtée au 31/12/2024	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres			
CP1- Capitaux propres	12.1.1	25 000 000	25 000 000
CP2- Réserves et primes liées au capital		0	0
CP3- Résultats reportés		0	0
CP4- Autres capitaux propres		0	0
CP5- Résultat reporté		0	0
CP1'- Actions d'autocontrôle		-2 641 987	-2 641 987
CP2'- Réserves consolidées	12.1.2	197 953 061	172 464 849
DES			
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		220 311 074	194 822 862
CP6- Résultat Consolidé de l'exercice	12.1.3	44 049 965	35 614 603
CP6'- Part du groupe dans les résultats consolidés		0	0
Total capitaux propres avant affectation		264 361 039	230 437 465
CP6"- Part des minoritaires dans les résultats consolidés	12.1.4	1 680 745	1 856 140
IMCP- Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	12.1.4	9 103 808	13 255 858
Total des intérêts minoritaires		10 784 553	15 111 998
PA1-Autres passifs financiers			
PA11- Emprunts Obligataires		0	
PA12- TCN émis par l'entreprise		0	
PA13- Emprunts	12.2.1	25 017 641	44 198 273
PA14- Dettes envers les établissements bancaires et financiers		19 792 600	0
	12.2	44 810 241	44 198 273
PA2-Provisions pour autres risques et charges			
PA21-Provisions pour pension et obligations similaires			
PA22-Provisions pour impôts			
PA23-Autres provisions		8 496 998	6 640 024
	12.2.2	8 496 998	6 640 024
PA3-Provisions techniques brutes			
PA310- Provisions pour primes non acquises		36 211 538	35 535 293
PA320- Provisions assurances vie		327 857 592	282 998 286
PA330- Provision pour sinistres (vie)		20 092 237	18 668 427
PA331- Provision pour sinistres (non vie)		137 112 421	182 793 126
PA340- Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		22 231 409	16 349 967
PA341- Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)		5 265 166	2 439 108
PA350 - Provision pour égalisation et équilibrage		2 911 045	3 036 100
PA360- Autres provisions techniques (vie)		0	0
PA361- Autres provisions techniques (non vie)		2 780 594	2 807 688
		554 462 001	544 627 994
PA4-Provisions techniques des contrats en unités de compte		0	0
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		16 535 360	16 899 194
PA6-Autres dettes		0	0
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	12.2.3	21 839 622	20 895 234
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance		33 091 960	30 500 699
PA621-Parts des réassureurs dans les créances indemnisées		0	0
PA622-Autres Dettes		0	0
PA63-Autres dettes		0	0
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	12.2.4	181 686	181 686
PA632-Personnel	12.2.5	2 556 374	2 081 900
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12.2.6	11 786 186	6 506 676
PA634-Créditeurs divers	12.2.7	70 220 273	119 117 191
PA64-Ressources spéciales			
		139 676 101	179 283 385
PA7-Autres passifs			
PA71-Comptes de régularisation Passif			
PA710-Report de commissions reçus des réassureurs		1 657 331	1 111 787
PA711-Estimation de réassurance rétrocession		0	0
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	12.2.8	5 458 995	5 527 403
PA72-Ecart de conversion		0	0
		7 116 326	6 639 191
Total du passif		771 097 027	798 288 060
Total des capitaux propres et du passif		1 046 242 619	1 043 837 523

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie Consolidé
arrêté au 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2024	Opérations brutes au 31/12/2024	Cessionset / ou rétrocessions au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2023
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	173 446 416	- 61 131 879	112 314 536	100 956 755
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	- 676 245	- 1 517 317	- 2 193 562	- 1 267 484
	172 770 171	- 62 649 197	110 120 975	99 689 272
PRNT3- Primes de placements alloués, transférés de l'état de résultat	10 199 982	-	10 199 982	8 628 009
	10 199 982	-	10 199 982	8 628 009
PRNV2- Autres produits techniques				
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	- 113 102 840	38 363 635	- 74 739 205	- 72 605 508
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	45 680 704	- 50 696 823	- 5 016 118	- 2 854 019
	- 67 422 136	- 12 333 187	- 79 755 324	- 75 459 526
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	27 094	-	27 094	- 400 075
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	- 5 072 062	-	- 5 072 062	- 4 617 308
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	- 13 922 301	-	- 13 922 301	- 11 162 166
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	958 535	-	958 535	437 448
CHNV 43- Frais d'administration	- 14 058 596	-	- 14 058 596	- 13 183 666
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs	-	6 648 269	6 648 269	5 072 098
	- 27 022 362	6 648 269	- 20 374 093	- 18 836 286
CHNV5- Autres charges techniques	- 4 308 230	-	- 4 308 230	- 728 865
CHNV6- Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	190 993	-	190 993	- 462 328
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	79 363 449	- 68 334 116	11 029 334	7 812 894

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
consolidé du Groupe "CARTE" arrêté au 31/12/2024
(Exprimé en dinars)**

Situation arrêtée au 31/12/2024	Opérations brutes au 31/12/2024	Cessionset / ou rétrocessions au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2023
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	92 326 571	-1 601 402	90 725 169	90 124 046
	92 326 571	-1 601 402	90 725 169	90 124 046
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	25 021 953	0	25 021 953	21 306 487
PRV 22- Produits des autres placements	113 073	0	113 073	128 247
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	7 679 151	0	7 679 151	4 989 208
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	1 305 225	0	1 305 225	1 638 061
	34 119 402,04	0	34 119 402	28 062 003
PRV3- Plus values non réalisées sur placements	0	0	0	0
PRV4- Autres produits techniques	0	0	0	0
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-35 445 988	915 125	-34 530 863	-31 421 749
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-1 423 810	-136 497	-1 560 307	525 688
	-36 869 798	778 628	-36 091 170	-30 896 061
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-44 859 306	0	-44 859 306	-40 713 231
CHV 22- Autres provisions techniques	-65 938	0	-65 938	-8 004
CHV 23- Provision sur contrats en unité de compte	0	0	0	0
	-44 925 243	0	-44 925 243	-40 721 235
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes	-5 881 442	0	-5 881 442	-4 256 960
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-8 587 572	0	-8 587 572	-14 258 430
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0	0	0	0
CHV 43- Frais d'administration	-9 165 602	0	-9 165 602	-6 417 559
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs				
	-17 753 173	0	-17 753 173	-20 675 990
CHV5- Autres charges techniques	-60 468	0	-60 468	-93 582
CHV9- Charges de placement	0	0	0	0
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'inté	-688 099	0	-688 099	-281 103
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-7 559 745	0	-7 559 745	-7 938 056
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-366 755	-9 989	-376 745	-1 140 832
	-8 614 599	-9 989	-8 624 588	-9 359 990
CHV10- Moins values non réalisées sur placements	618 725	0	618 725	614 062
CHNT2- Produits de placement alloués, transférés à l'état de résultat	-5 099 233	0	-5 099 233	-5 483 822
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la	7 860 741	-832 763	7 027 978	7 312 472

Etat de résultat consolidé du Groupe "CARTE"
arrêté au 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	11 029 334	7 812 894
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	7 027 978	7 312 472
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	7 093 823	6 333 011
PRNT12- Produits des autres placements	0	0
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	0	0
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	532 144	2 090 715
PRNT15- Produits Financiers nets des filiales	0	0
	7 625 967	8 423 725
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de	5 099 233	5 483 822
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-7 412 324	-1 642 535
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-42 005	0
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 157	-1 727
CHNT14- Charges Financières nettes des filiales	-4 142 580	-6 412 580
	-11 601 066	-8 056 841
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-10 199 982	-8 628 009
PRNT2- Autres produits non techniques		
PRNT20 - Autres produits non techniques	81 836	81 843
PRNT21 - Revenus des filiales	177 703 882	141 500 645
PRNT22 - Autres Produits des filiales	995 493	1 725 621
CHNT3- Autres charges non techniques	0	0
CHNT30 - Autres charges non techniques	-1 706 946	-2 153 784
CHNT31- Achat Marchandise / Approvis consom filliales	-95 140 697	-79 681 439
CHNT32- Autres Charge des Filiales	-41 931 104	-35 591 066
Résultat provenant des activités ordinaires	48 983 927	38 229 884
CHNT4- Impôts sur le résultat:	-8 891 179	-4 858 060
CHNT4'- Impôts sur le résultat (CARTE)		
CHNT4"- Impôts sur le résultat (CARTE VIE)		
CHNT4'''- Impôts sur le résultat des filiales		
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	40 092 749	33 371 823
PRNT4 - Gains Extraordinaires	0	0
CHNT5 - Pertes Extraordinaires	-737 127	-1 323 253
Résultat extraordinaire	39 355 622	32 048 570
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	0	0
Résultat net de l'exercice après impôts	39 355 622	32 048 570
Annulation des résultats des filiales		
Annulation du résultat de la CARTE VIE		
Annulation du résultat de la Mère (CARTE)		
Affectation des résultats des filiales sur le résultat consolidé		
Quote part du groupe dans le résultat des entreprises associées	6 375 088	5 422 173
Résultat net de l'exercice Consolidé	45 730 710	37 470 743
Part du groupe dans le résultat consolidé	44 049 965	35 614 603
Part des minoritaires dans le résultat consolidé	1 680 745	1 856 140

**Tableau des engagements reçus et données consolidés
au 31 Décembre 2024
(Exprimé en dinars)**

Rubriques			31/12/2024	31/12/2023
HB1	Engagements reçus		0	0
HB2	Engagements donnés		0	0
	HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entre</i>		
	HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>		
	HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	0	0
	HB24	<i>Autres engagements donnés</i>		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		0	0
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		0	0
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		0	0
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		0	0

Etat de flux de trésorerie consolidé du Groupe "CARTE"
arrêté au 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	271 573 667	265 396 385
Sommes versées pour paiement des sinistres	-131 541 497	-146 227 559
Commissions versées aux intermédiaires	-21 295 494	-27 072 282
Encaissements des sinistres pour cessions	0	0
Décaissements des primes pour cessions	0	0
Commissions recues des cessions	0	0
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	-34 394 094	-39 209 249
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-3 478 925	-3 247 033
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-216 830 576	-184 814 418
Encaissements liés à la cession de placements financiers	174 719 451	172 873 916
Taxes sur les assurances et autres impôts versées au Trésor	-17 310 981	-16 972 749
Produits financiers reçus	34 530 043	16 658 108
Autres mouvements	-9 587 452	-12 596 897
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	46 384 142	24 788 221
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	-934 499	-8 527 258
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	50 000	258 035
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations	-3 569 741	-4 525 357
Encaissements provenant de l'acquisition des immobilisations	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et	0	0
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès	-2 585 752	-1 747 159
Encaissements provenant de la cession de placements auprès	0	0
Autres mouvements	1 758 224	1 017 583
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-5 281 768	-13 524 157
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions (Adhésion)	1 000 000	1 000 000
Dividendes et autres distributions	-15 113 779	-9 514 258
Produits de Change sur capital social		
Encaissements provenant d'emprunts	42 810 558	23 248 325
Remboursements d'emprunts	-38 587 963	-20 258 159
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	-28 477 125	-26 258 654
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-38 368 309	-31 782 747
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou		
Variation de trésorerie	2 734 065	-20 518 683
Trésorerie de début de l'exercice	19 105 633	39 624 316
Trésorerie de fin d'exercice	16 371 568	19 105 633

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRESENTATION DU GROUPE

Le groupe CARTE est composé au 31 Décembre 2024, de 19 sociétés composées d'une société mère, douze filiales et six sociétés associées opérant dans divers secteurs d'activité, présentées comme suit :

- CARTE assurances (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne)
- CARTE VIE (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie)
- COTIF SICAR (Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement)
- COFITE SICAF (Compagnie Financière d'investissement Tuniso-Européenne)
- SIDHET (Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie)
- CIIM (Compagnie Immobilière industrielle et Modulaire)
- CITE (Compagnie Immobilière Tuniso-Européenne)
- UTIQUE GAZ
- CODIS (Computer Distribution)
- BUSINESS TOWERS (Promotion immobilière)
- RVS
- SCFH (SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING)
- INCOM
- LINDE GAS (Industrie du Gaz)
- ASKIA
- UBCI
- CAP BANK (Capital African Partners Bank)
- CAP OBLIG SICAV
- SICAV SECURITY

Ci-dessus une présentation succincte des sociétés du groupe :

1.1. CARTE assurances (société mère) :

I. La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

- *Identité*

- Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne
- Siège Social : Lot BC4 - Centre Urbain Nord 1082 - TUNIS

- Capital Social : 25 MDT
- Tel : 71.184.000 / Fax : 71.184.184
- Identifiant Unique : 0000205M
- E-mail : dgen@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

- *Conseil d'Administration :*

- ✓ **Monsieur HASSINE DOGHRI** : Président du Conseil
- ✓ **Monsieur Mohamed Koubaa** : Administrateur représentant l'Union Tunisienne de Participation (U.T.P)
- ✓ **Monsieur Mourad DOGHRI** : Administrateur représentant La Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Megrine (SEPCM)
- ✓ **Monsieur Christian Huyghues DESPOINTES** : Administrateur
- ✓ **Monsieur Radhi MEDDEB** : Administrateur
- ✓ **Monsieur Mourad DOGHRI** : Administrateur
- ✓ **Monsieur Frédéric FLEJOU** : Administrateur

- *Les produits*

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, l'Assurance CARTE a choisi d'être une compagnie d'assurance multi branches.

Les branches gérées par l'Assurance CARTE sont les suivantes :

- ✓ Assurance Automobile
- ✓ Assurance Transport
- ✓ Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- ✓ Assurance Construction
- ✓ Assurance de Responsabilité Civile Générale
- ✓ Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- ✓ Assurances des autres Dommages aux Biens
- ✓ Assurance-Crédit et Assurance Caution
- ✓ Assurance Assistance
- ✓ Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- ✓ Assurances contre les Accidents Corporels
- ✓ La Réassurance

- *Les clients*

L'assurance CARTE répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

- *Les Entreprises*

L'assurance CARTE s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. L'assurance CARTE est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie, Aviation, Construction, Hôtellerie, Industries, textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique, Finances, Transports.

- *Les Particuliers*

L'assurance CARTE entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. L'assurance CARTE offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : maladie, décès, assurance vie et retraite. L'assurance CARTE propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

- *Le réseau*

Avec un groupe de professionnels, CARTE étend son réseau de Bizerte à Zanzis avec plus de 70 agents et courtiers.

Le capital social s'élève au 31/12/2024, à 25 MDT répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de C.I.	Nombre de Total	Part du Capital en (%)
COFITE SICAF	-	147 681	147 681	5,91%
COTIF SICAR	-	93 581	93 581	3,74%
Autres	2 250 000	8 739	2 258 739	90,35%
TOTAL	2 250 000	250 000	2 500 000	100,00%

1.2. CARTE VIE

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie (CARTE) est une société anonyme créée en date du 23/12/2010.

L'objet est la pratique des opérations d'assurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997, et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

Il est à noter que la société CARTE Vie, en 2019, a augmenté son capital de 13 000 000 DT à 15 000 000 DT totalement libéré, dont la répartition est comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	1 483 150	14 831 500	98,877%
COFITE	5 000	50 000	0,333%

COTIF	340	3 400	0,023%
CITE	170	1 700	0,011%
Autres	10340	113 400	0,756%
TOTAL	1 500 000	15 000 000	100%

1.3. COTIF SICAR :

La Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement est une société d'investissement à capital risque qui a été créée le 27 Août 1996 et qui siège à la zone urbaine nord au siège de CARTE. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement.

La COTIF SICAR est contrôlée par CARTE détenant 94.97% de son capital libéré qui s'élève au 31/12/2024, à 24 855 320DT répartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	2 360 521	23 605 210	94.97%
CITE	25 000	250 000	1.01%
COFITE	10	100	0.00%
Autres	100 001	1 000 010	4.02%
TOTAL	2 485 532	24 855 320	100.00%

1.4. COFITE SICAF :

La Compagnie Financière et d'Investissement Tuniso-Européenne est une société d'investissement à capital fixe qui a été créée le 28 Juin 1993, et qui siège à la zone urbaine nord au siège de CARTE. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement.

La COFITE SICAF est contrôlée par CARTE détenant 99.99 % de son capital libéré et qui s'élève au 31/12/2024, à 9 000 000 DT répartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	899 990	8 999 900	99,999%
Autres	5	50	0,001%
CITE	4	40	0,000%
COTIF-SICAR	1	10	0,000%
TOTAL	900 000	9 000 000	100%

1.5. SIDHET :

La Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie est une société de gestion hôtelière constituée le 03 Mai 1968 et qui siège à l'Avenue. Hedi NOUIRA 8050 HAMMAMET.

Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, dont le nom commercial est LE GRAND HOTEL Hammamet – Tunisie. Son capital libéré au 31/12/2024, s'élevé à 34 000 000 DT détaillés comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	2 253 201	22 532 010	66.271%
CITE	10	100	0.000%
CARTE VIE	400 000	4 000 000	11.765%
Autres	3 995	39 950	0.118%
COTIF SICAR	519 050	5 190 500	15.266%
COFITE SICAF	223 744	2 237 440	6.581%
TOTAL	3 400 000	34 000 000	100%

Il est à noter que la société SIDHET, par son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/03/2015, a augmenté son capital de 24 MDT à 25 MDT et par son Assemblée Générale Extraordinaire en date de 14/05/2019, a augmenté son capital de 25 MDT à 27,5 MDT. et par son Assemblée Générale Extraordinaire en date de 28/04/2023, a augmenté son capital de 27.5 MDT à 34 MDT

1.6. CIIM :

La Compagnie Immobilière Industrielle et Modulaire est une société de promotion immobilière et locations connexes, située au 51 Av. JUGURTHA 1003-TUNIS, constituée le 03 Avril 2001, et est entrée en exploitation le 31 Décembre 2003. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, contrôlée par CARTE et dont la structure de capital libéré se présente, au 31/12/2024 comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF_SICAR	24 500	2 450 000	60,27%
CARTE VIE	10 025	1 002 500	24,66%
CITE	2 000	200 000	4,92%
COFITE_SICAF	999	99 900	2,46%
CARTE ASSURANCES	3 124	312 400	7,69%
Autres	2	200	0,00%
TOTAL	40 650	4 065 000	100%

Il est à noter que La Compagnie Immobilière Industrielle et Modulaire, par son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19/06/2015, a augmenté son capital de 2 065 000 DT à 4 065 000 DT.

1.7. CITE :

La Compagnie Immobilière Tuniso-Européenne est une société anonyme de promotion immobilière sise à la Tour Babel - bloc A - 1er Etage - Rue Jean Jacques ROUSSEAU - 1073 MONTPLAISIR TUNIS et dont CARTE est l'actionnaire majoritaire détenant 93,28 % du capital social libéré qui se détail au 31/12/2024, comme suit

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	298 497	2 984 970	93,28%
COFITE SICAF	20 000	200 000	6,25%
EMP	1 000	10 000	0,313%
Autres	501	5 030	0,157%
CIIM	1	10	0,000%
BUSINESS TOWERS	1	10	0,000%
TOTAL	320 000	3 200 000	100%

Il est à noter que la société CITE, par son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25/06/2014, a augmenté son capital de 2 000 000 DT à 3 200 000 DT.

1.8. UTIQUE GAZ :

Utique Gaz est une société anonyme de production et de commercialisation de gaz industriel en cours de démarrage, installée au 14, rue des entrepreneurs, CHARGUIA 2, 1080 Tunis Aéroport. Elle a été créée le 15/12/2004. Son capital est totalement libéré au 31/12/2024, et est réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE VIE	24 061	2 406 100	43,75%
CARTE	20 000	2 000 000	36,36%
COTIF SICAR	7 500	750 000	13,64%
LINDE GAS TUNISIE	1 375	137 500	2,50%
COFITE-SICAF	688	68 800	1,25%
CITE	688	68 800	1,25%
Autres	688	68 800	1,25%
TOTAL	55 000	5 500 000	100%

Il est à noter que la société Utique Gaz, par son assemblée générale extraordinaire en date du 15/02/2021, a augmenté son capital de 4 000 000 DT à 5 500 000 DT.

Il est à préciser que le contrat de vente et d'achat de du dioxyde carbone a pris fin le 16/05/2022. L'ETAP a donné son accord pour le renouvellement du contrat.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les négociations sont toujours en cours.

1.9. CODIS :

COMPUTER DISTRIBUTION est une société anonyme dont l'activité est le commerce de gros de tout matériel et produit informatique installée à la rue 102, Les barges du Lac, 2045 Tunis. Elle a été créée le 28 septembre 1998. Son capital social s'élève au 31/12/2024, à 5,4 MDT réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF SICAR	14 197	1 419 700	26,29%
CARTE	23 872	2 387 200	44,21%
IBM TUNISIE	8 415	841 500	15,58%
ATB	7 508	750 800	13,90%
Autres actionnaires	8	800	0,01%
TOTAL	54 000	5 400 000	100,00%

Il est à noter que la société CODIS, par son assemblée générale extraordinaire en date du 16/06/2020, a augmenté son capital de 4 400 000 DT à 5 400 000 DT.

1.10. BUSINESS TOWERS :

Business Towers est une société à responsabilités limitées dont l'activité est la promotion immobilière installée 12 AVENUE HABIB THAMEUR TUNIS 1069. Elle a été créée en 2008. Son capital social s'élève au 31/12/2024, à 6 500 000 DT réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE ASSURANCES	499 999	4 999 990	76,92%
CARTE VIE	150 000	1 500 000	23,08%
Autre	1	10	0,00%
TOTAL	650 000	6 500 000	100,00%

1.11. RVS

La société « RVS » S.A est une société anonyme au capital de Trois Cent Mille Dinars (300 000 DT), sise au lot BC4, Immeuble Carte, centre Urbain Nord 1082 Tunis. La société a pour objet :

- Le recouvrement des créances pour le compte de tout client
- L'achat des créances pour son propre compte et le recouvrement des créances pour le compte des tiers
- Tous services d'études, conseils, expertises, assistance, et d'information en rapport avec l'activité de nature à en faciliter dans tous domaines, notamment dans celui de l'information, de nature à promouvoir le développement de la société ou à faciliter l'exercice de son activité.

Son capital social s'élève à 300 000 DT divisé en 30 000 actions nominatives de (10 DT) chacune, détenu comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF-SICAR	19 498	194 980	64,99%
COFITE-SICAF	3 000	30 000	10,00%
CIIM	1 250	12 500	4,17%
CITE	1 250	12 500	4,17%
BUSINESS TOWERS	5 000	50 000	16,67%
Autres	2	20	0,00%
TOTAL	30 000	300 000	100,00%

1.12. SCFH

La société « SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING » dont la constitution est datée du 04 août 2020, est une société anonyme ayant pour objet la détention et la gestion des Participations dans le capital d'autres sociétés.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2024 à un montant nominal de 150 00 000 DT, divisé en 15 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT chacune, détenu comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE VIE	7 249 500	72 495 000	48,330%
CARTE	7 749 499	77 494 990	51,663%
COTIF SICAR	1	10	0,000%
Autres	1 000	10 000	0,007%
TOTAL	15 000 000	150 000 000	100,00%

1.13. INCOM

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF-SICAR	120	1200	60 ,00%
MB CONSULTING SARL	80	800	40,00%
TOTAL	200	2 000	100,00%

2. REFERENTIEL

Les états financiers consolidés du Groupe CARTE ont été arrêtés au 31 Décembre 2024, conformément aux normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation à savoir :

- ✓ La norme NCT 35, Etats financiers consolidés ;
- ✓ La norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- ✓ La norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- ✓ La norme NCT 38, Regroupement d'entreprises ; et
- ✓ La norme NCT 39, Informations sur les parties liées.

3. PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe CARTE est composé des sociétés suivantes :

Société	% de contrôle 2024	% de contrôle 2023	% d'intérêt 2024	% d'intérêt 2023	Méthode de consolidation	Rapport CAC
La CARTE	100,00%	100,00%	99,85%	99,58%		X
UTIQUE GAZ	96,25%	96,25%	95,22%	94,76%	IG	X
COFITE-SICAF	100,00%	95,56%	99,85%	95,16%	IG	X
CITE	99,53%	89,30%	99,38%	88,65%	IG	X
LINDE GAS	39,23%	39,23%	37,74%	37,44%	ME	
CIIM	100,00%	95,08%	97,21%	91,36%	IG	X
COTIF-SICAR	95,98%	95,98%	95,83%	95,47%	IG	X
SIDHET	99,88%	99,88%	99,03%	98,46%	IG	X
CODIS	70,50%	70,50%	69,33%	69,12%	IG	
UNION CAPITAL	0,00%	54,32%	0,00%	53,51%	(*)	-
Business Towers	100,00%	100,00%	99,67%	99,41%	IG	X
ASKIA	38,81%	38,81%	38,60%	38,50%	ME	
CARTE VIE	99,24%	99,24%	99,09%	98,81%	IG	X
RVS	99,99%	99,99%	97,07%	95,63%	IG	X
INCOM	60,00%	60,00%	57,50%	57,28%	IG	X
SERENITY	99,99%	99,99%	99,48%	99,21%	IG	X
UBCI	39,31%	39,31%	39,10%	39,00%	ME	X
CAP BANK	36,97%	36,97%	36,83%	36,73%	ME	
CAP OBLIG SICAV	0,83%	0,11%	0,83%	0,11%	ME	X
SICAV SECURITY	19,55%	20,16%	19,55%	20,16%	ME	X

(*) : sortie du périmètre de consolidation courant l'année 2024

- ❖ **IG** : Intégration globale
- ❖ **ME** : Mise en équivalence

- 12 sociétés sont contrôlées par CARTE et donc intégrées globalement et 6 avec influence notable.
- ➔ Les états financiers des sociétés intégrées globalement ont été cumulés aux comptes de la société mère, compte par compte, tout en éliminant les transactions intragroupes et les titres de participation.

4. METHODE DE CONSOLIDATION UTILISEE

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'**Intégration Globale**

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées par la société mère CARTE, elle consiste à :

- Au niveau du bilan, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs,

après élimination et retraitement des transactions intragroupes, et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;

- Au niveau de l'état de résultat, à reprendre tous les postes de charges et de produits, après élimination et retraitement des transactions intragroupes, puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux minoritaires.

5. ELIMINATION DES OPERATIONS INTERNES

Les dettes et créances intragroupe, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations intragroupe sont éliminées pour les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

6. IMPOT SUR LE RESULTAT

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé en application de la convention de rattachement des charges aux produits. Ainsi, les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report d'impôts « basée sur le bilan » appelée approche bilancielle. Cette approche repose sur les différences temporelles entre :

- ✓ La valeur comptable des actifs et des passifs, et
- ✓ La valeur fiscale des actifs et des passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Pour les entreprises présentant des pertes répétées pendant les derniers exercices, l'impôt différé est évalué aux taux d'impôt.

7. AFFECTATION DU COUT D'ACQUISITION TRAITEMENT DE REFERENCE

- Les actifs et passifs identifiables comptabilisés (selon le paragraphe 21 de la NCT 38 du SCE) sont évalués pour un montant égal au total de :

- a. La juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'acquisition à concurrence de la part d'intérêts obtenus par l'acquéreur dans l'opération ; et
- b. La part des minoritaires dans les valeurs comptables antérieures à l'acquisition des actifs et passifs identifiables de la filiale.

Tout goodwill est comptabilisé selon la présente note :

« Le coût d'une acquisition est affecté aux actifs et passifs identifiables comptabilisés par référence à leur juste valeur à la date de l'opération d'acquisition. Toutefois, le coût de l'acquisition ne correspond qu'au pourcentage des actifs et des passifs identifiables acquis. En conséquence, lorsqu'un acquéreur acquiert moins de la totalité des actions de l'autre entreprise, les intérêts minoritaires en résultant sont évalués sur la base de la part revenant aux minoritaires dans la valeur comptable antérieure à l'acquisition de l'actif net identifiable de la filiale. Il en est ainsi parce que la part des minoritaires n'a pas fait partie de l'opération d'acquisition »

Le traitement de référence sera à cet effet, retenu.

Toutefois, afin de faciliter les calculs, les justes valeurs des actifs et passifs identifiables au moment de chaque acquisition ont été estimées à la valeur mathématique tel que dégagée aux états financiers audités, pour le calcul des écarts de première consolidation.

8. AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION

8.1. Amortissement du goodwill positif :

Le goodwill positif est amorti sur une base systématique sur sa durée d'utilité. Celle-ci a été estimée à 20 ans.

Mode d'amortissement : Conformément à la norme comptable tunisienne n°38, le mode linéaire a été retenu pour l'amortissement du goodwill.

8.2. Amortissement du goodwill négatif :

❖ Présentation :

Tout excédent, à la date de l'opération d'acquisition, de la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, sur le coût d'acquisition est comptabilisé en tant que goodwill négatif qui est présenté parmi les actifs en signe moins dans la même rubrique du bilan que le goodwill.

❖ Imputation :

- **Règle 1 :**

Dans la mesure où le goodwill négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas, à la date d'acquisition, des passifs identifiables, cette fraction du goodwill négatif est comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées.

➔ **Ce traitement a été retenu pour les goodwill négatifs dégagés au cours d'un exercice bien précis et pour lequel des pertes ont été constatées au cours d'exercices ultérieurs.**

Toutefois, les produits constatés ne devraient excéder le montant desdites pertes constatées.

- **Règle 2 :**

Dans la mesure où le goodwill ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- a. Le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et
- b. Le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

➔ **Traitement retenu :**

Dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures attendues qui ont été identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur et qui peuvent être évaluées de manière fiable, le goodwill négatif est un profit qui est comptabilisé en produits sur une durée de consommation des avantages économiques futurs incorporés dans les actifs estimés à 5 ans. Durée fixée à titre de simplification des calculs.

9. ACQUISITIONS SUCCESSIVES

- Une participation peut résulter de plusieurs opérations d'acquisition, par exemple lorsqu'elle s'effectue par étapes par des achats successifs en bourse. Lorsque tel est le cas, chaque opération importante est traitée séparément pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et pour celle du montant de tout goodwill ou goodwill négatif provenant de cette opération. Ceci aboutit à une comparaison, étape par étape, du coût des prises de participation individuelle avec la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis, lors de chaque étape importante.

- Lorsqu'une acquisition s'effectue par achats successifs, les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération d'échange. Si tous les actifs et passifs identifiables relatifs à une acquisition sont ajustés à la juste valeur applicable au moment des achats successifs, tout ajustement de la part d'intérêts détenue précédemment par l'acquéreur est une réévaluation comptabilisée en tant que telle.

Avant de pouvoir être qualifiée d'acquisition, une opération peut être qualifiée de participation dans une société associée et être comptabilisée par application de la méthode de la mise en équivalence selon la NC 36 participations dans des entreprises associées. Dans ce cas, la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et la comptabilisation du goodwill ou goodwill négatif se produisent, par convention, à compter de la date à laquelle la méthode de mise en équivalence est appliquée. Lorsque la participation n'était pas précédemment qualifiée de participation dans une entreprise associée, la juste valeur des actifs et passifs identifiables est déterminée à la date de chaque étape importante et les goodwill ou goodwill négatifs sont comptabilisés à compter de la date d'acquisition.

10. Faits saillants de l'EXERCICE :

❖ Ces états financiers consolidés sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

1. Contrôle fiscal :

- Au cours de l'exercice 2020, la société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés et des acomptes provisionnels et ce au titre de l'exercice 2016.

Le 09 Février 2023 la société a été notifié pour un montant de 1 528 896 Dinars.

En 2024 et dans le cadre de l'amnistie fiscale prévue par la loi de finances 2024 la société a conclu un arrangement avec l'administration fiscale qui a aboutie à un échéancier de paiement pour le principal.

- Au cours de l'exercice 2022, la société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel au titre de l'impôt sur les sociétés, la contribution de solidarité, et la contribution conjoncturelle, pour un montant total notifié le 24 Novembre 2022 de 3 234 195 Dinars et ce au titre de l'exercice 2018.

La société n'ayant pas accepté la notification du contrôle fiscal et ce avec le support et l'appui de son conseiller fiscal considérant que le risque n'existe pas, n'a pas constitué de provision pour risques et charges et elle est entrain de défendre son dossier devant l'administration fiscale.

2. Augmentation du taux d'impôt sur les sociétés :

La loi de finance pour la gestion de l'exercice 2025, a révisé à la hausse le niveau d'imposition des sociétés d'assurance passant de 43% en 2023 à 48% en 2024. Pour faire face à ce niveau d'imposition, la société a procédé à un dégrèvement financier à hauteur de 3 Millions Dinars. Ce montant a permis de réduire le niveau d'imposition effectif au minimum d'impôt.

3. Garantie du passif :

Suite à la fraude détectée dans la société Cofib Capital (ayant fait l'objet d'une cession à l'UBCI), la CARTE a mis en place sa garantie de passif pour payer les fraudes et ce durant deux exercices. Le montant liquidé en 2024 est de 3,7 Millions de Dinars.

La société a mis en place un comité chargé de vérifier les responsabilités de chaque partie prenante à la fraude et de valider les dossiers à indemniser. Les travaux actuels ne permettent pas de chiffrer l'impact final de cette garantie de passif.

La CARTE se préserve le droit de recours contre les parties prenantes aux fraudes dont notamment la banque dépositaire.

4. Sortie du périmètre de consolidation :

L'impact sur les capitaux propres consolidés, de la sortie de la société UNION CAPITAL du périmètre de la consolidation du groupe CARTE s'élève à 5 009 297 DT.

11. Notes relatives à l'actif :

11.1. Actifs incorporels

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	31/12/2024			31/12/2023	Variation
	Brut	Amort et prov	Net	Net	
AC11-Investissements de recherche et développement	307 648	307 648	-	-	-
CODIS	14 553	14 553	-	-	-
CARTE	266 877	266 877	-	-	-
CARTE VIE	26 219	26 219	-	-	-
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	2 003 992	1 722 763	281 228	389 027	- 107 799
CARTE	1 213 309	1 155 211	58 098	93 633	- 35 534
Autres Sociétés du Groupe	790 683	567 553	223 130	295 395	- 72 265
AC13- Fonds commercial	163 128	-	163 128	289 874	- 126 745
CARTE VIE	-	-	-	-	-
CARTE	163 128	-	163 128	289 874	- 126 745

Ecart d'acquisition positif

Société	31/12/2024	31/12/2023
SERENITY	10 294 810	10 925 104
TOTAL	10 294 810	10 925 104

11.2. Actifs corporels d'exploitation

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	31/12/2024			31/12/2023	Variation
	Brut	Amortis et prov	Net	Net	
AC21-Installations techniques et machines	39 804 871	13 148 905	26 655 967	26 294 588	361 379
CARTE	8 894 937	6 616 925	2 278 013	2 163 420	114 593
Autres Sociétés du Groupe	30 909 934	6 531 980	24 377 954	24 131 168	246 786
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	91 758 174	31 451 497	60 306 677	60 976 353	- 669 676
CARTE	1 534 381	1 419 250	115 131	122 545	- 7 414
Autres Sociétés du Groupe	90 223 793	30 032 247	60 191 546	60 853 808	- 662 262
AC23- Dépôts et cautionnements	496 182	-	496 182	1 404 896	- 908 714
CARTE	-	-	-	-	-
Autres Sociétés du Groupe	496 182	-	496 182	1 404 896	- 908 714

11.3. Placements

11.3.1. Terrains et constructions

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	31/12/2024			31/12/2023	Variation
	Brut	Amortis et provis	Net	Net	
Terrains et constructions d'exploitation	28 612 621	8 621 397	19 991 223	18 639 978	1 351 246
Terrains et constructions hors exploitation	7 377 261	2 037 817	5 339 445	5 376 627	-37 182
TOTAL	35 989 882	10 659 214	25 330 668	24 016 605	1 314 063

11.3.2. Participations et Autres placements financiers

	31/12/2024			31/12/2023	Variation
	Brut	Amortis et provis	Net	Net	
Participations dans les entreprises liées	1 325 257	-	1 325 257	2 695 543	-1 370 286
Autres placements financiers	426 244 395	11 686 694	414 557 702	330 673 858	83 883 844
TOTAL	427 569 653	11 686 694	415 882 959	333 369 401	82 513 558

1.4 Participations mises en équivalence

Filiales	31/12/2024	31/12/2023	Variation
UBCI	208 550 598	196 070 410	12 480 187
ASKIA	23 033 399	21 368 420	1 664 979
LINDE GAS	12 898 053	11 972 336	925 717
CAP BANK	4 253 129	3 852 775	400 354
CAP OBLIG SICAV	329 753	327 137	2 616
SICAV-SECURITY	197 710	197 778	-68
TOTAL	249 262 642	233 788 857	15 473 785

12. Notes aux capitaux propres et passifs :

12.1. Capitaux propres

12.1.1. Capital social ou fonds équivalent

Le capital social s'élève au 31/12/2024, à 25 MDT, reflétant le capital de la société mère du fait de l'annulation des capitaux propres des filiales lors de l'ajustement ayant concerné l'annulation des titres de participation.

12.1.2. Réserves consolidées

Filiale	31/12/2024	31/12/2023
LA CARTE	103 667 788	104 905 531
COFITE-SICAF	-1 363 744	-373 739
CITE	-1 308 861	-1 238 831
UNION CAPITAL	0	1 169 404

CODIS	8 835 733	6 174 135
CIIM	649 709	508 295
UTIQUE GAZ	5 262 973	5 586 705
COTIF-SICAR	-5 896 338	-5 458 951
BT	-3 050 279	-2 523 164
SIDHET	4 248 458	8 005 755
CARTE VIE	49 028 203	40 463 516
INCOM	-605 716	-208 005
SERENITY	36 909 932	15 901 595
RVS	92 899	110 981
LINDE GAS	-923 484	-1 427 398
ASKIA	2 241 773	756 730
CAP BANK	160 045	109 769
CAP OB SICAV	-1 750	-2 929
SICAV SECURITY	5 719	5 449
TOTAL	197 953 061	172 464 849

12.1.3. Résultats consolidés

Le résultat consolidé est obtenu à partir des résultats individuels des sociétés du groupe moyennant des retraitements visant à tenir compte, notamment, de l'impact de :

- ✓ L'élimination des opérations intragroupe,
- ✓ L'élimination de la part des minoritaires dans les résultats individuels des filiales, et
- ✓ L'amortissement des écarts d'acquisition.

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

(*) Entreprises associées

	Résultat de l'exercice avant élimination des opérations inter-groupe		Variation	Résultat consolidé		Variation
	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023	
CARTE	7 866 207	8 679 870	- 813 663	- 1 462 645	2 403 936	- 3 866 582
COTIF-SICAR	- 259 305	- 1 193 639	934 335	- 182 599	- 505 007	322 408
COFITE-SICAF	119 275	- 475 133	594 408	- 146 100	- 669 141	523 041
CITE	- 88 041	- 18 717	- 69 324	- 40 787	- 53 944	13 158
CIIM	- 292 062	- 273 999	- 18 064	121 413	91 324	30 089
BT	9 690 508	478 523	9 211 985	9 128 870	- 544 431	9 673 302
UTIQUE GAZ	1 339 369	- 563 098	1 902 467	1 356 564	- 381 831	1 738 395
UNION CAPITAL		695 783	- 695 783	-	351 457	- 351 457
CODIS	4 653 038	4 251 717	401 321	3 220 457	3 080 723	139 734
SIDHET	- 1 012 584	- 783 646	- 228 939	- 610 490	- 387 316	- 223 173
INCOM	366 482	337 070	29 412	- 860 488	- 369 711	- 490 778
SERENITY	16 307 718	14 513 639	1 794 078	19 541 618	18 519 073	1 022 544
RVS	37 491	20 637	16 853	- 29 789	- 23 903	- 5 886
CARTE VIE	11 118 646	10 165 014	953 632	7 638 853	8 681 202	- 1 042 349
LINDE GAS	-	-	-	2 345 411	1 923 609	421 802
CAP BANK	-	-	-	395 684	45 606	350 078
ASKIA	-	-	-	3 606 001	3 426 065	179 936

	Résultat de l'exercice avant élimination des opérations inter-groupe		Variation	Résultat consolidé		Variation
	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023	
CAP OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	19 008	17 571	1 437
SICAV SECURITY	-	-	-	8 984	9 322	- 338
TOTAL GENERAL	49 846 741	35 834 023	14 012 718	44 049 965	35 614 603	8 435 362

12.1.4. Intérêts minoritaires

	Part des minoritaires dans les résultats consolidés		Variation	Intérêts minoritaires dans les capitaux propres		Variation
	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023	
LA CARTE	- 2 206	10 033	- 12 239	152 400	426 803	-274 403
BT	29 784	- 3 250	33 034	20 995	41 561	-20 566
CARTE VIE	69 876	104 142	- 34 266	676 132	783 958	-107 826
UNION CAPITAL	-	305 365	-305 365	-	3 183 071	- 3 183 071
CIIM	3 483	8 632	-5 148	136 287	413 338	- 277 050
CITE	-254	- 6 907	6 653	11 309	214 272	- 202 963
CODIS	1 424 351	1 376 157	48 194	5 591 545	4 458 458	1 133 086
COFITE-SICAF	-221	- 34 050	33 829	14 945	512 759	- 497 814
COTIF-SICAR	-7 951	- 23 975	16 024	784 550	876 144	- 91 594
RVS	-899	-1 092	193	11 858	18 772	- 6 913
SERENITY	102 656	148 274	-45 619	761 420	1 006 948	- 245 528
INCOM	-	-	-	-	-	-
SIDHET	-5 985	- 6 070	84	412 328	717 965	- 305 638
UTIQUE GAZ	68 112	- 21 120	89 231	530 040	601 808	- 71 768
TOTAL GENERAL	1 680 745	1 856 140	- 175 395	9 103 808	13 255 858	-4 152 049

12.2. Passifs

12.2.1. Autres emprunts

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2024	31/12/2023	Variation
BT	955 344	3 691 717	-2 736 372
INCOM	-	-1 996	1 996
CODIS	5 804 932	10 079 339	-4 274 407
COFITE-SICAF	-	-11 647	11 647
SERENITY	-	7 985 707	-7 985 707

SIDHET	18 257 364	22 455 154	-4 197 789
TOTAL	25 017 641	44 198 273	-19 180 633

12.2.2. Provisions pour autres risques et charges

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2024	31/12/2023	Variation
CODIS	572 816	572 816	-
UTIQUE GAZ	1 308 694	1 265 801	42 893
SIDHET	442 501	442 501	-
CARTE VIE	2 217 130	1 178 705	1 038 424
CARTE	3 955 857	3 180 200	775 657
TOTAL	8 496 998	6 640 024	1 856 975

12.2.3. Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opération d'assurance directe ne concernent que CARTE assurances et s'élèvent au 31/12/2024 à 21 839 622 dinars contre 20 895 234 dinars pour l'exercice précédent.

12.2.4. Dépôts et cautionnements reçus

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2024	31/12/2023	Variation
CIIM	118 750	118 750	-
CARTE	62 936	62 936	-
TOTAL	181 686	181 686	-

12.2.5. Personnel

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2024	31/12/2023	Variation
COTIF-SICAR	-	-	-
COFITE-SICAF	22 879	3 731	19 147
CITE	-	-	-
CIIM	-	-	-
BT	-	-	-
UTIQUE GAZ	18 614	16 644	1 970
UNION CAPITAL	-	52 427	-52 427
CODIS	-	-	-
SIDHET	286 762	84 048	202 715
INCOM	93 774	84 379	9 395
SERENITY	-	-	-
RVS	-	1 600	-1 600
CARTE VIE	207 281	330 953	-123 671
CARTE	1 927 063	1 508 118	418 946
TOTAL	2 556 374	2 081 900	474 474

12.2.6. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2024	31/12/2023	Variation
COTIF-SICAR	11 014	8 661	2 353
COFITE-SICAF	-	-	-
CITE	-	400	-400
CIIM	10 729	15 592	-4 863
BT	3 003 564	2 018	3 001 546
UTIQUE GAZ	533 955	195 026	338 929
UNION CAPITAL	-	252 704	-252 704
CODIS	1 543 727	668 876	874 851
SIDHET	349 417	288 365	61 052
INCOM	50 228	25 200	25 028
SERENITY	34 269	27 489	6 780
RVS	42 248	24 801	17 447
CARTE VIE	846 004	925 419	-79 414
CARTE	5 361 031	4 072 123	1 288 907
TOTAL	11 786 186	6 506 676	5 279 511

12.2.7. Créiteurs divers

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2024	31/12/2023	Variation
COTIF-SICAR	613 860	1 730 709	-1 116 849
COFITE-SICAF	893 772	900 000	-6 228
CITE	43 023	-	43 023
CIIM	143 388	291 356	-147 968
BT	3 719 473	65 440 968	-61 721 495
UTIQUE GAZ	1 273 603	1 241 288	32 315
UNION CAPITAL	-	772 509	-772 509
CODIS	42 759 322	31784909,77	10 974 413
SIDHET	10 773 126	10 024 036	749 090
INCOM	103 044	95 652	7 392
SERENITY	-	4 000 000	-4 000 000
RVS	226 845	20 241	206 604
CARTE VIE	456 519	234772,845	221 746
CARTE	9 214 297	2 580 748	6 633 549
TOTAL	70 220 273	119 117 191	-48 896 917

12.2.8. Autres comptes de régularisation Passif

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2024	31/12/2023	Variation
COTIF-SICAR	226 485	155 781	70 704
COFITE-SICAF	9 182	11 964	-2 782
CITE	- 40 215	4 036	-44 251
CIIM	90 441	87 301	3 140
BT	24 036	18 358	5 678
UTIQUE GAZ	480 908	626 158	-145 250
UNION CAPITAL	-	16 373	-16 373
CODIS	1 051 815	896 307	155 508
SIDHET	297 461	370 481	-73 019
INCOM	39 215	31 347	7 868
SERENITY	23 095	806 789	-783 693
RVS	79 955	37 525	42 430
CARTE VIE	3 337 801	2 300 993	1 036 808
CARTE	- 161 185	163 991	-325 176
TOTAL	5 458 995	5 527 403	-68 408

13. Notes relatives à l'état de résultat :

13.1. Charges financières nettes des filiales

Filiales	31/12/2024	31/12/2023	Variation
COTIF-SICAR	-116 125	1 260	-117 385
COFITE-SICAF	6 428	2 957	3 471
CITE	-88 314	-64 887	-23 427
CIIM	-5	-1	-4
BT	226 039	249 210	-23 171
UTIQUE GAZ	-3 391	33 070	-36 461
UNION CAPITAL	-	-698 002	698 002
CODIS	1 458 009	2 405 226	-947 217
SIDHET	2 162 800	2 599 295	-436 495
INCOM	-20 559	-21 583	1 024
SERENITY	525 892	1 922 157	-1 396 265
RVS	-8 193	-16 121	7 927
TOTAL	4 142 580	6 412 580	-2 270 000

13.2. Revenus des filiales

Filiales	31/12/2024	31/12/2023	Variation
UTIQUE GAZ	9 380 110	2 918 027	6 462 083
UNION CAPITAL	-	1 694 300	-1 694 300
CODIS	104 494 912	90 074 841	14 420 071
SIDHET	20 435 940	18 348 514	2 087 426
CIIM	1 069 948	1 015 518	54 430
CITE	-567	-453	-113
COTIF-SICAR	2 909 094	2 453 136	455 959
COFITE-SICAF	619 230	293 199	326 032
BT	16 456 009	3 128 772	13 327 237
INCOM	700 350	736 745	-36 395
RVS	86 737	91 807	-5 070
Serenity (intègre l'UBCI-Consolidation par palier)	21 552 118	20 746 241	805 877
TOTAL	177 703 882	141 500 645	36 203 236

GROUPE « CARTE »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires Du Groupe « CARTE »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « CARTE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir un total bilan net de 1 046 242 619 dinars et un résultat net de l'exercice de 45 730 710 dinars.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « CARTE » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme indiqué au niveau de la note « 3- Périmètre », certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ne sont pas appuyés par un rapport d'audit.
- La note aux états financiers n° 10 « Faits saillants » se rapportant aux :
 - Contrôle fiscal : La société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel au titre de l'exercice 2018. A la date d'émission de ce rapport, les résultats de ce contrôle ont été soumis à la commission de conciliation pour avis. L'éventuel impact sur les comptes de la compagnie dépendra de l'issue définitive des diverses voies de recours.
 - Garantie du passif : Dans le cadre de la convention de « garantie de passif » conclue entre la société CARTE ASSURANCES et la société UNION CAPITAL, la société CARTE ASSURANCES a procédé, en 2024, au versement d'indemnisations s'élevant à 3,7 millions de dinars. L'impact potentiel associé à cette convention dépendra des conclusions des travaux en cours du comité chargé de valider les dossiers d'indemnisation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à

cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Tunis, le 16 Juin 2025

P/ CABINET CMC

P/ Consulting & Financial Firm

Chérif BEN ZINA

Walid BEN AYED